

## Récupérer un bien immobilier

## Par Baarir Fadila, le 15/04/2018 à 00:00

Bonsoir, maître

Mes parents qui vivent en France ont un bien immobilier en Algérie

Ils le louent gracieusement à une personne de la famille

Notre père après un AVC est handicapé, aphasique et paraplégique, notre mère âgée Comment récupérer leurs bien, nous n'avons aucun papier prouvant qu'il leur appartient, nous ne trouvons plus l'acte notarié,

Quelles sont les démarches et pièces à fournir pour prouver qu'il leur appartient Faut il qu'ils nous fassent une procuration et que l'on aillent voir un notaire pour refaire les papiers

Dans l'attente d'une réponse veuillez agréer Monsieur nos salutations distinguées

## Par Visiteur, le 15/04/2018 à 07:28

Bjr,

Nous ne sommes, ici, pas spécialistes des formalités Algériennes, il faut effectivement vous rendre sur place, aller en mairie et chez le notaire.